



"Je ne meurs pas, j'entre dans la Vie"
Sainte Thérèse de Lisieux

La Vicomtesse de BIOLLEY,

son épouse;

Le Vicomte Philippe de BIOLLEY

et sa compagne Joanna MAGUIRE-CHARLAT,
Le Vicomte et la Vicomtesse Maurice de BIOLLEY,
Le Vicomte et la Vicomtesse Olivier de BIOLLEY,
Madame Alix de BIOLLEY,
Mademoiselle Marie-Hélène de BIOLLEY,
Le Vicomte et la Vicomtesse Geoffroy de BIOLLEY,

ses enfants et beaux-enfants;

Le Vicomte et la Vicomtesse Roland de BIOLLEY, Léonore et Gabriel,
Le Vicomte et la Vicomtesse Jean-Charles de BIOLLEY, Nour,
Mademoiselle Alicia de BIOLLEY,
Mademoiselle Magali de BIOLLEY,
Le Vicomte Marco de BIOLLEY,

Le Vicomte Jean de BIOLLEY,
Mademoiselle Constance de BIOLLEY,
Le Vicomte Aymeric de BIOLLEY,
Le Vicomte Evrard de BIOLLEY,

Mademoiselle Laura de BIOLLEY,
Le Vicomte Sebastian de BIOLLEY,
Mademoiselle Noémie de BIOLLEY,

Monsieur Philippe CARTUYVELS,
Monsieur Rodolphe CARTUYVELS,
Monsieur Benoît CARTUYVELS,

Le Vicomte Antoine de BIOLLEY,
Le Vicomte Charles de BIOLLEY,

ses petits-enfants et arrière-petits-enfants;

Le Baron et la Baronne de Bernard de FAUCONVAL de DEUKEM,
leurs enfants, beaux-enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,

Le Vicomte Dominique de BIOLLEY (†),
ses enfants, beaux-enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils,

Madame Roger Henry de FRAHAN,
ses enfants, beaux-enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,

Le Baron et la Baronne Olivier van LAMSWEERDE,
leurs enfants, belles-filles, petits-enfants,

**sa sœur, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs,
ses neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces,
ses arrière-petits-neveux, arrière-petites-nièces;**

Madame Muriel van HAVRE,

L'Association familiale de BIOLLEY

vous font part, dans l'Espérance de la Résurrection, du décès du

Vicomte de BIOLLEY

né à Verviers le 1^{er} août 1930
et retourné au Père le 3 septembre 2018,
réconforté par le Sacrement des malades
et entouré de l'affection des siens.

La célébration eucharistique aura lieu en l'église de Sainte-Alix
le SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018 à 11 heures.

L'inhumation se déroulera dans l'intimité familiale.

La famille recevra les condoléances à partir de 10 h 15.
(Parvis Sainte-Alix à 1150 Woluwe-Saint-Pierre)

Ni fleurs ni couronnes.

LE PRÉSENT AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.

biolleyfamille@gmail.com